

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY).

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 8

Ayant pris part au vote
(vote public) : 8

o Pour : 8

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
POINAS Jean-Michel, SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis,
SOUVIGNET Bernard et PEYRARD Guy.

Excusés : Néant.

Absent : Néant.

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la contractualisation et gestion des emprunts et des lignes de trésorerie.

Il précise que la Communauté de Communes, pour ses besoins de financement de 2023, aurait intérêt de disposer d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie (retard de versement de subventions, ventes de terrains à réaliser...).

M. le Président indique qu'une consultation a été réalisée auprès de trois organismes bancaires, et propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel Sud-Est aux conditions suivantes :

- Opération : ligne de trésorerie
- Montant : 1 000 000 €
- Durée : 1 an
- Offre bancaire :
 - o Prêteur : Crédit Mutuel Sud-Est
 - o Offre : Ouverture de crédit de trésorerie (index EURIBOR moyen mensuel 3 mois)
 - o Marge : EURIBOR moyen mensuel 3 mois + 0.60%
 - o Disponibilité et remboursement des fonds : au gré de la collectivité
 - o Commissions :
 - Commission d'engagement : 0.10% (1 000 €)
 - Commission de non utilisation : néant
 - o Paiement des intérêts : trimestriel

Date de convocation :

Le 23 août 2023

Date d'affichage :

Le 23 août 2023

DECISION N° :
DB/2023-08-29/03

OBJET DE LA SEANCE :
**Ouverture d'une ligne de
Trésorerie**

Budget principal

AR Prefecture

043-244300307-20230829-DB2023082903-AU
Reçu le 04/09/2023

dossier.

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

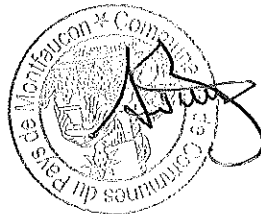
Vu la législation existante relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

- décide de contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 €, permettant à la collectivité de faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès du Crédit Mutuel Sud-Est, pour une durée d'un an à compter de la date de signature de la convention financière correspondante,
- autorise M. le Président à signer avec le Crédit Mutuel Sud-Est la convention correspondante à intervenir portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie, conformément aux éléments présentés,
- autorise M. le Président à procéder sans autre formalités aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Jean-Pierre SANTY,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20230829-DB2023082903-AU
Reçu le 04/09/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Prefecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le